



BS_2024_01

DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier, à neuf heures trente, se sont réunis au siège d'Atlantic'eau, sur convocation adressée le dix-huit janvier deux mille-vingt-quatre, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président d'Atlantic'eau.

PRÉSENTS :

MM. Jean-Michel BRARD (*pouvoir reçu de M. MILLET*), Jean-Luc GREGOIRE (*pouvoir reçu de M. SANCHEZ*), Yves TAILLANDIER, Jacques PRAUD, Jean-Marc JOUNIER, Frédéric LAUNAY et Mme Edith MARGUIN

Secrétaire de séance : Jean-Luc GREGOIRE

Titulaires : 12

Quorum : 7

Présents : 7

Votants : 9

Pouvoirs : 2

ABSENTS :

MM. Frédéric MILLET (*pouvoir à M. BRARD*), Fabrice SANCHEZ (*pouvoir à M. GREGOIRE*), Claude CAUDAL, Mickaël DERANGEON et Raymond CHARBONNIER

AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS DE TRAVAUX D'EXTENSIONS, DE RENFORCEMENTS ET DE RENOUVELLEMENTS DU RÉSEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR 9 TERRITOIRES GÉOGRAPHIQUES (LOTS 2 ET 5) – PROGRAMME 2023

Le marché comporte 9 lots géographiques :

LOT N°	TERRITOIRES GEOGRAPHIQUE
1	ANCENIS
2	CAMPBON – SILLON DE BRETAGNE

LOT N°	TERRITOIRES GEOGRAPHIQUE
3	GRANDLIEU
4	NORT SUR ERDRE
5	PAYS DE LA MEE
6	PAYS DE RETZ
7	PONTCHATEAU / ST GILDAS-DES-BOIS ET GUEMENE-PENFAO
8	VAL SAINT MARTIN ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ESTUAIRE
9	VIGNOBLE

Suite à une première consultation infructueuse, la procédure a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence (appel à candidatures) selon la procédure avec négociation le 25 octobre 2023 au B.O.A.M.P, au J.O.U.E et sur le profil acheteur d'Atlantic'eau.

La date limite de réception des candidatures a été fixée au 10 novembre 2023 à 12h00.

10 candidatures (7 candidats) ont été déposées. Les 10 candidatures ont été agréées le 16 novembre 2023.

Les candidats agréés ont été invités le 16 novembre 2023 à remettre une offre avant le 08 décembre 2023 à 12h00.

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

CRITERES	Coefficient de pondération
1- PRIX	70
2- VALEUR TECHNIQUE :	30
• Organisation du chantier	9
• Procédures d'exécution du chantier	18
• Gestion environnementale du chantier	3

Pour rappel, les lots 1,3,4,6,7,8 et 9 ont été attribués lors de la commission d'appel d'offres du 13 septembre 2023. Le Bureau Syndical avait le même jour autorisé la signature de ces marchés.

Les lots 2 et 5 ont été attribués par la Commission d'appel d'offres réunie le 24 janvier 2024, avant le bureau syndical, en application des critères annoncés dans le règlement de la consultation. Le procès-verbal de cette réunion est présenté aux membres en séance.

Suite à ces informations,

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical du 25 septembre 2020 portant délégation de compétences au Bureau syndical,

Vu la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres du 24 janvier 2024,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer les marchés suivants de travaux d'extensions – renforcements – renouvellements du réseau d'alimentation en eau potable du Programme 2023 attribués par la commission d'appel d'offres et prendre toute décision relative à leur exécution :

LOT N°	TERRITOIRES GEOGRAPHIQUE	ATTRIBUTAIRES	MONTANTS
2	CAMPBON – SILLON DE BRETAGNE	TPC OUEST variante	1 145 759,00€ HT
5	PAYS DE LA MEE	TPC OUEST	1 544 581,00€ HT

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Michel BRARD



BS_2024_01

Le Président,

> certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :

- sa transmission en Préfecture le 25/01/2024

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 25/01/2024

informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication